

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUËCH

EXTRAIT N° 65.25 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres du Conseil Communautaire :

SEANCE DU 02 AVRIL 2025

- En exercice : 89
- Présents : 55
- Votants : 75 (20 procurations)
- Suffrages exprimés : 72 (72 pour et 3 abstentions)
- Secrétaire de séance : M. Florent ARMAND

Le deux avril deux mille vingt-cinq, à dix-sept heures, le conseil de communauté dûment convoqué le vingt mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de l'Alcazar (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents ou représentés :

- Pour la commune d'Authon : M. Alain RAHON représenté par M. Jean-Yves SIGAUD à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Jean-Claude PESCE
- Pour la commune de Bayons : M. Régis RIOTON représenté par M. Bernard CAVEING à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Frédéric DENIER
- Pour la commune de Bellaffaire : M. Bernard CAVEING
- Pour la commune de Châteaufort : Mme Geneviève DEMONTIS représentée par M. Jean-Jacques LACHAMP à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, Mme Pascale BERAUD
- Pour la commune de Clamensane : Mme Emilie VAUTRIN représentée par Mme Martine GARCIN à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Ludovic AUBRY
- Pour la commune d'Entrepierres : Mme Florence CHEILAN représentée par M. Hervé MIRAN à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Jean-Philippe BARBUT
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : Mme Frédérique FONFREYDE
- Pour la commune de Garde-Colombe : M. Damien DURANCEAU
- Pour la commune de Gigors : M. Gérard MAGAUD
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : M. Alain D'HEILLY
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Jérôme FRANCOU
- Pour la commune de La Pierre : Mme Elisabeth DEPEYRE
- Pour la commune de Laborel : Mme Renée MAOUI
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
 - M. Jean-Marc DUPRAT
 - Mme Martine GARCIN
 - M. Michel JOANNET
 - Mme Michèle MAFFREN
 - M. Pierre SEINTURIER représenté par M. Michel JOANNET à qui il a donné procuration
 - Mme Isabelle LAMONTRE-MOULIN
 - Mme Anne TRUPHEME représentée par Mme Béatrice ALLIROL à qui elle a donné procuration
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD représenté par M. Juan MORENO à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Thierry NEDELEC
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN
- Pour la commune du Poët : M. Georges PAPEGAY représenté par son suppléant, M. Alain MONTAY
- Pour la commune de l'Epine : M. Luc DELAUP
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Christian BORCHI représenté par M. Jean-Michel MAGNAN à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Marc GARLET
- Pour la commune de Méreuil : Mme Annick REYNAUD-FREY représentée par M. Jean DEPEYRE à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Éric BOUIS
- Pour la commune de Mison :
 - M. Robert GAY
 - Mme Marilynne RICHAUD

- Pour la commune de Monétier Allemont : Mme Ghislaine OLIVE
- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX représentée par Mme Véronique ARLAUD à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Serge ARLAUD
- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU
- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOUR représentée par M. Lionel TARDY à qui elle a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Hélène BRETTON
- Pour la commune de Nibles : M. Jean-Jacques LACHAMP
- Pour la commune de Nossage et Bénévent : M. Martial ESPITALIER
- Pour la commune d'Orpierre : M. Gilles CREMILLIEUX représenté par M. Jean SCHÜLER à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Jacques CHASTEL
- Pour la commune de Ribeyret : Mme Christiane REYNAUD-DELAUP représentée par M. Luc DELAUP à qui elle a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Jeannie DENIEAULT
- Pour la commune de Rosans : M. Lionel TARDY
- Pour la commune de Saint André de Rosans : Mme Cécile LIOTARD représentée par M. Pascal LOMBARD à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Gilles TOUAT
- Pour la commune de Saint Geniez : M. Olivier CHABRAND
- Pour la commune de Saint Pierre Avez : M. Florent ARMAND
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD
- Pour la commune de Salérans : M. Éric DEGUILLAME
- Pour la commune de Savournon : M. Michel ROLLAND représenté par M. Daniel ROUIT à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Rosette GUERIN
- Pour la commune de Serres :
 - M. Daniel ROUIT
 - Mme Véronique ARLAUD
 - Mme Arlette MAYER représentée par M. Gérard TENOUX à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Sigottier : M. Jean DEPEYRE
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ
- Pour la commune de Sisteron :
 - M. Daniel SPAGNOU
 - M. Jean-Pierre TEMPLIER
 - Mme Christine REYNIER
 - Mme Nicole PELOUX
 - M. Bernard CODOUL
 - Mme Christiane GHERBI
 - M. Nicolas LAUGIER représenté par Mme Christine REYNIER à qui il a donné procuration
 - Mme Christiane TOUCHE
 - Mme Françoise GARCIN
 - Mme Emilie SCHMALTZ représentée par M. Daniel SPAGNOU à qui elle a donné procuration
 - M. Patrick CLARES
 - M. Sylvain JAFFRE
 - M. Jean-Louis CLEMENT
 - M. Cyril DERDICHE
 - M. Jean-Pierre BOY
- Pour la commune de Sorbiers : M. Yves RABASSE représenté par sa suppléante, Mme Patricia SOUGEY LARDIN
- Pour la commune de Thèze : M. Gérôme GARCIN
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD
- Pour la commune d'Upaix : M. Florent MARTIN
- Pour la commune de Val Buëch Méouge :
 - M. Gérard NICOLAS représenté par Mme Ghislaine OLIVE
 - Mme Béatrice ALLIROL
- Pour la commune de Valavoire : M. Hervé MIRAN
- Pour la commune de Valdoule : M. Gérard TENOUX
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Elisabeth COLLOMBON représentée par son suppléant, M. Jean-Marie COLLOMBON
- Pour la commune de Ventavon : M. Juan MORENO
- Pour la commune de Villebois les Pins : Marianne ROUX

Absents non représentés :

- Pour la commune de Barret sur Méouge : Mme Annick ARMAND

- Pour la commune de Chanousse : M. Alain MATHIEU
- Pour la commune d'Ourres : Mme Caroline YAFFEE
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS
- Pour la commune de Laragne-Montéglin : M. Maurice BRUN
- Pour la commune de Lazer : M. André GUIEU
- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MOSTACHETTI
- Pour la commune de Sainte Colombe : M. Jean-Pierre ROUX
- Pour la commune de Sisteron : Mme Cécilia LOUVION
- Pour la commune de Sisteron : M. Franck PERARD
- Pour la commune de Sisteron : Mme Stéphanie SEBANI
- Pour la commune de Val Buëch Méouge : M. Grégory MOULLET
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK

ORDRE DU JOUR : Modification du tableau des effectifs du budget général / Création et suppression d'emplois permanents

Création d'un emploi permanent :

Un agent du service d'aide aux communes en charge du secrétariat de mairie et exerçant à temps complet, vient de demander sa mutation à partir du 20 mai 2025. Dans la perspective de son remplacement et afin d'assurer un tuilage, il a proposé de créer un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet pour ce service, à compter du 12 mai 2025.

Suppression de 6 emplois permanents :

A compter du 15 avril 2025, il est proposé de supprimer du tableau des effectifs du budget général les 6 emplois permanents suivants qui sont vacants et ne correspondent plus aux besoins actuels de la CCSB :

- Pôle Services aux communes et à la population :

Par délibération n° 66.18 du 6 mars 2018, le conseil communautaire avait un emploi permanent d'attaché territorial à temps complet pour exercer les fonctions de directeur de pôle. L'agent qui occupait cet emploi est à la retraite depuis le 1^{er} février 2025. Son remplacement a été effectué par le biais d'une réorganisation de service. Il est donc proposé de supprimer l'emploi permanent d'attaché territorial à temps complet créé en 2018.

- Ecole de musique :

Par délibération n° 281.18 du 18 décembre 2018, le conseil communautaire avait créé un emploi permanent d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (8 heures hebdomadaires), pour assurer les cours d'accordéon. L'agent qui occupait cet emploi est à la retraite depuis le 1^{er} août 2024. A la suite de son départ, une réorganisation de service a permis d'absorber la charge de travail.

Il est donc proposé de supprimer l'emploi permanent d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (8 heures hebdomadaires) créé en 2018.

Par délibération n° 133.22 du 12 septembre 2022, le conseil communautaire avait créé un emploi permanent d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (10 heures hebdomadaires), pour assurer les cours de piano. L'agent qui occupait cet emploi a démissionné le 1^{er} juin 2023. A la suite de son départ, une réorganisation du service est intervenue avec la création d'un emploi permanent d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (7 heures hebdomadaires). Il est donc proposé de supprimer l'emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à 10 heures hebdomadaires créé en 2022.

- Service des finances :

Par délibération n° 281.18 du 18 décembre 2018, le conseil communautaire avait créé un emploi permanent d'adjoint administratif à temps complet pour exercer les fonctions de secrétaire. L'agent occupant ce poste a démissionné le 1^{er} septembre 2024. A la suite de son départ, une réorganisation de service a permis d'absorber la charge de travail. Il est donc proposé de supprimer l'emploi permanent d'adjoint administratif à temps complet créé en 2018.

- Service d'aide aux communes :

Par délibération n° 209.19 du 26 septembre 2019, le conseil communautaire avait créé un emploi permanent d'adjoint administratif à temps complet pour exercer les fonctions de secrétaire de mairie. L'agent qui occupait cet emploi a muté dans une autre collectivité le 1^{er} juillet 2024. Les agents titulaires du premier grade du cadre d'emploi des adjoints administratifs ne pouvant plus exercer les fonctions de secrétaire de mairie, il est proposé de supprimer l'emploi permanent d'adjoint administratif à temps complet créé en 2019.

- Service des ressources humaines :

Par délibération n° 271.19 du 17 décembre 2019, le conseil communautaire avait créé un emploi permanent de rédacteur territorial à temps complet pour exercer les fonctions d'assistant ressources humaines. Avec la crise COVID de 2020, cet emploi n'a jamais été pourvu, aucune candidature n'ayant été reçue, puis il a été oublié dans le tableau des effectifs. Il est donc proposé de le supprimer.

Ces suppressions d'emploi seront effectives sous réserve de l'avis rendu par le Comité Social Territorial qui se réunira le 21 mars 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 12 mai 2025 pour le service d'aide aux communes ;
- confirme que les crédits correspondants ont été prévus au budget général 2025 ;
- approuve la suppression des 6 emplois permanents mentionnés ci-avant à compter du 15 avril 2025 ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs du budget général.

Fait et délibéré le jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le Président,
Daniel SPAGNOU



Le secrétaire de séance,
Florent ARMAND

Publiée le : **04 AVR. 2025**